

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2019

Présents : M. Mmes BEAUCHET J-C, BIFFARD M., BOUCAULT C., CHALEMBERT G., CORBIN T. - GOUAULT Ph., GUERIN R., HUBERT A., GUILLAUME M., LENAERTS P., LANDEMAINE S., LESIEUR E., LETOURNEUR O., MAY P., OLIVIER G., PECCHIOLI P., PEILLON M., PEUVRET C., PLANCHENAULT Ph., POTTS O., QUINEAU D., VAIL A., VERNEY G.

Excusés : MM. MASSOLA J., GUIOT R.

Absente : M. CHALETTE R.

Une minute de silence a été observée en hommage à Colette GUIOT, décédée.

1) Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Avancement de grade d'un adjoint technique et d'un adjoint administratif

Un adjoint technique sur la commune de Dancé, est proposé à l'avance de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par ancienneté. D'autre part, un adjoint administratif, a obtenu son examen professionnel d'avancement de grade au titre d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal décide :

1/ Pour la filière technique :

- la création à compter du 01 août 2019, d'un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- la suppression, à la même date, d'un emploi à temps complet d'adjoint technique ;

2/ Pour la filière administrative :

- la création à compter du 11 juillet 2019, d'un emploi à temps non complet (23 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- la suppression, à la même date, d'un emploi à temps non complet (23 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif.

Les crédits inscrits au budget général 2019 sont suffisants.

3) Fiscalité professionnelle

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de la DGFIP - Pôle fiscalité directe locale- qui propose au conseil municipal, de prendre une délibération avant le 1^{er} octobre 2019 rapportant toutes les délibérations prises par la commune en matière de taxe professionnelle, CFE, IFRER, CVAE, à la Communauté de Communes Cœur du Perche placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique en percevant la totalité des produits. Il précise que depuis le transfert de celle-ci, aucun gain n'a été apporté que la Communauté de Communes reste néanmoins contributive. Le conseil municipal émet un avis favorable sur le rattachement des délibérations prises avant le régime de FPU à la Communauté de Communes Cœur du Perche.

4) A - Projets d'effacement de réseaux

M. Verney prend la parole afin d'expliquer la situation relative à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques prévu pour 2020 sur deux secteurs de Colonard-Corubert :

- Courthioust : une nouvelle étude est en cours d'élaboration et un devis sera transmis en septembre 2019 pour un début des travaux envisagés à l'été 2020 (estimation actuelle : 4 500 € TTC pour le réseau électrique – 8 725€ TTC pour le réseau téléphonique à la charge de la commune). De

plus, une demande sera effectuée auprès de l'architecte des bâtiments de France pour le remplacement de trois réverbères en imitation bois peint.

- La Cordellerie/Éclopchat : suite à la proposition 2018, il a été demandé au TE61 une révision du devis ; un geste encore insuffisant à ce jour a été appliqué. M. Olivier propose de rencontrer M. Béland, chargé d'affaires au TE61, afin d'échanger sur le projet. Le programme prévu initialement en 2019, sera réalisé en 2020.

Les projets seront budgétisés sur 2020. Une réflexion sur le transfert de la compétence éclairage public au TE 61 est envisagé mais Monsieur le Maire rappelle qu'une durée de 3ans est engagée auprès de la SPIE.

B – Point sur les travaux 2019

A ce jour, les travaux n'ont pas démarré sur le secteur de Dancé au lieu-dit Le Plessis.

5) Convention de mise à disposition d'un radar pédagogique

Pascal PECCHIOLI rappelle que le radar pédagogique est un outil de prévention permettant à la commune de récolter de précieuses indications (analyse précise des données via un ordinateur bluetooth : vitesse, nombre de passages, nombre d'excès, etc..), et favorise efficacement la réduction de vitesse dans les agglomérations. Il présente la proposition de prêt d'un radar à capteur solaire par TE 61 offrant une location de 6 mois d'un montant de 600 € TTC reconduit sur demande pendant 3 ans, puis la commune en devient propriétaire à l'issue de cette période. Le conseil approuve la proposition et demande que cet outil rende service à toute la commune avec des déplacements réguliers.

6) Marché adapté pour les travaux d'assainissement Saint-Jean-de-la-Forêt

Le compromis de vente du terrain sera signé prochainement avec M.Hubert.

Le planning estimatif pour la fin de l'année se présente ainsi :

- Fin Août : lancement des appels d'offres
- Fin Septembre : Ouverture des plis
- Décembre 2019/Janvier 2020 : début de la réalisation des travaux.

Par ailleurs, concernant les travaux d'extension d'assainissement de Dancé, M.Gouault informe que, lors de la dernière réunion de chantier avec M.Boutet, en date du 05/07/19, seuls l'enrobé à chaud et une partie du trottoir devraient être réalisés dans les jours prochains.

7) Enquête sur l'offre de culture proposée par la Région

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick BARD, président de l'association le Moulin Blanchard, qui remercie le conseil, la commune et l'association Nocé Patrimoine.

Il informe l'assemblée que suite à une réunion avec la Région le 24/06/2019, il a été proposé de créer un « Culture Lab » dans le projet Art et Patrimoine sur la commune de Perche-en-Nocé en élargissant le secteur sur la commune de Saint-Cyr-la-Rosière. Il vise à développer un lieu en mettant en place un projet : le lieu culturel du moulin de Blanchard pour gérer la plate-forme de l'association du champ des Impossibles. Cette création, unique sur le territoire normand, doit faire l'objet au préalable d'un diagnostic culturel.

La Région, favorable, prend en charge 80 % du coût du diagnostic et a réservé dans ce cadre une enveloppe budgétaire en 2019 de 15 000 €. La commune prendrait à sa charge les 20 % restants. Le Culture Lab permet d'assurer à l'association un budget annuel de fonctionnement de 50 000 €. A terme, l'association Moulin de Blanchard serait une association d'utilité publique apportant un lieu de formation particulièrement des pratiques artistiques.

L'intérêt, pour la commune, de cet engagement dans ce projet est d'autant plus favorable en effet car elle ouvre la possibilité d'obtenir des financements afin de restaurer Le Blanchard, notamment de la DRAC, la fondation du Patrimoine, les fonds européens LEADER par le biais du PETR.

Le conseil municipal décide de lancer ce diagnostic culturel sur le territoire communal et sur des communes environnantes, de déposer une demande d'aide auprès de la Région. D'autre part il s'engage sur le financement du diagnostic à hauteur de 20 % soit environ 3 000 € qui sera à prévoir sur le budget Investissement.

8) Réflexion sur la Santé – Cabinet médical de Nocé

1/ Monsieur le Maire signale que le dossier déposé par la CDC Cœur du Perche pour la création d'un centre de santé sur le département aux docks Saint Marc avec des antennes sur Sablons-sur-Huisne, Bretoncelles et Perche-en-Nocé avance favorablement et une ouverture serait à prévoir en janvier 2020.

2/ Dr Robin est en contact avec un médecin tunisien qui souhaiterait s'installer sur la commune. Une rencontre est prévue le 18/07/2019 avec M.Pecchioli et M.Planchenault. En parallèle, les élus ont rencontré le Dr Hoppenot en vue d'une offre d'achat du cabinet médical sous réserve du maintien de la secrétaire déjà en place. En contrepartie, le matériel serait laissé à titre gratuit à la personne qui le remplacera. Une proposition à 70 000,00€ est demandée par les médecins, actuellement propriétaires du local, qui est composé d'une surface de 70m² au sol sur 3 niveaux et d'une courette. Un loyer, dès janvier 2020, serait perçu par la commune. Des travaux sur l'accessibilité sont à prévoir (une rampe amovible et des toilettes pour personnes à mobilité réduite).

M.Potts : a-t-on un retour de M.Chalvignac concernant ce projet ? Réponse : Nous allons demander un engagement écrit de la passation avec les médecins.

Le conseil attend le retour de cette promesse. Ce projet sera soumis au vote du conseil municipal fin août en attendant le retour des échanges prévus en juillet. Pour le moment, seule une délibération de principe est actée.

9) Point sur le Marché Ambulant du Perche

M. Potts signale que suite au conseil d'administration du 27/06/2019, la situation est très très critique (baisse des subventions perçues, difficultés accrues avec le non-renouvellement des contrats aidés, problèmes de gouvernance pour les demandes de subventions, bilan financier alarmant). Le MAP sera fermé le mois d'août complet faute de finances. Le conseil mène une réflexion pour trouver des solutions adaptées : ré-intervenir sur le département, solliciter les caisses de retraite, rencontre entre le président et la trésorière de l'association, Mrs.Bouvier et Pecchioli afin de voir ce qui peut être fait avant que le MAP ne ferme ses portes.

Mme Landemaine échangera dès demain avec la CARSAT et la MSA.

10) Décisions modificatives

Monsieur le Maire fait un point sur la position financière positive de la commune : situation des travaux en régie (bâtiment Gorel et Moulin de Blanchard), analyse budgétaire de Perche-en-Nocé, présentation de l'avancée des projets communaux avec un bilan sur les demandes de subventions.

De plus, il informe l'assemblée qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

a- **Budget général :**

- pour annuler un titre de cantine scolaire de Nocé émis en 2018.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
022	FONCTIONNEMENT		
673	Dépenses imprévues	- 20 €	
	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 20 €	

b- Budget Assainissement :

- ajuster les crédits inscrits au budget primitif pour passer les écritures d'amortissement des réseaux,
- augmenter les crédits inscrits au chapitre 011

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
61523 (chap 011)	Entretien et réparation réseaux	22 445	
6811	Dotation aux amortissements	7 168	
022	Dépenses imprévues	- 7 113	
023	Virement à la section d'investissement	- 22 500	
INVESTISSEMENT			
020	Dépenses imprévues	- 15 332	
28088	Amortissement autres immobilisations incorporelles		319
281311	Amortissement bâtiments publics		- 8
281561	Amortissement matériel roulant		6 857
021	Virement de la section de fonctionnement		- 22 500

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve ces décisions modificatives susnommées.

- Gérard OLIVIER interroge le maire sur la situation de l'assainissement de Colonard.
Réponse : une demande d'information a été faite auprès de Monsieur le Trésorier qui a répondu que l'arriéré du paiement de la redevance assainissement a été réglé par le SIAEP Perche Sud mais un problème technique empêche le syndicat de le verser à la commune de Perche en Nocé.
- Le coût de sortie de la commune à ce syndicat chiffré par le Trésorier en fonction des éléments transmis par le SIAEP Perche Sud a été calculé au prorata du nombre d'habitants puis à la demande du maire recalculé au prorata du nombre d'abonnés. Ce dernier présente un ticket de sortie de 95 454 € hors frais de formation des employés estimés à 33 000 €. Un rendez-vous sera prochainement fixé avec le sous-préfet pour autoriser la commune à sortir de ce syndicat. Monsieur le Maire a sollicité le 3 juillet le compte-rendu du comité syndical en date du 17 juin, non communiqué à ce jour.

11) Convention de Mise A Disposition d'une tablette Service Public+

Pascal PECCHIOLI fait un point sur la situation des services publics+ et demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mise à disposition d'une tablette dont le but, pour l'usager, est de répondre à une enquête de satisfaction.

12) Concours des maisons fleuries

Le conseil municipal reconduit les conditions d'attribution des points présentées par M.Planchenault, pour le concours à l'identique de l'année dernière, soit 0.70€ du point pour une somme totale de 1 200.00€ soit 1 714points.

13) Plantation de haies Le Blanchard

Le Parc Naturel Régional du Perche ouvre à tout public un projet de prise en charge à 80% pour la plantation de haies avec des essences locales sur les secteurs Haut du Perche et Cœur du Perche (longueur minimum de 200m linéaire d'un seul tenant).

Cette opportunité permettrait d'ajouter deux haies sur la parcelle du Blanchard, et, éventuellement, inclure le projet de plantation des nouveaux arbres de la commune déléguée de Préaux-du-Perche. Le conseil s'est prononcé favorablement au dépôt d'un dossier pour cette étude.

14) Questions diverses

- M.Olivier demande un état d'avancement des travaux de la mairie déléguée de Saint-Aubin-des-Grois. Réponse collective de M.Gouault, Mme Vail et M.Beauchet : un problème au niveau des toilettes publics est à reconsidérer et l'intervention de la société Delaubert pour la charpente est prévue le 11/07/2019.
- Caroline Peuvret informe l'assemblée que le café-restaurant de Dancé, l'Auberge du Pélican, a fermé ses portes le 30 juin 2019 et demande si la commune peut faire quelque chose afin de maintenir le dernier commerce de la commune déléguée ouvert. M.Pechhioli répond qu'une personne serait éventuellement intéressée par l'achat de ce commerce ; d'autre part, il prendra contact avec M.Peter DOBBERSTEIN fin septembre et doit voir avec Rénaud Hommet pour les aides de sauvegarde du dernier commerce.
- Didier Quineau évoque le problème de distribution de la gazette et demande de revoir le plan de distribution afin d'éviter deux passages au même endroit.
- Pascal Pecchioli informe le conseil des prochaines dates de réunions fixées à 20h30 :
 - . le 28/08/2019
 - . le 25/09/2019
 - . le 16/10/2019
 - . le 13/11/2019
 - . le 11/12/2019
- Prochaines élections municipales : la parité reste d'actualité avec une répartition par commune déléguée au prorata du nombre d'habitant avec un total de 23 membres en maintenant la Charte de la commune de Perche-en-Nocé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H53

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI

